



Coommendement aux fins de saisie vente

Par **cantois jo**, le **12/06/2009** à **21:05**

Bonjour,

je vais dans un premier temps vous expliquer ma situation et mon problème.

Je suis chauffeur routier, en novembre 2008 une dame de Cambrai a déposé une plainte à mon encontre suite à ce qu'elle a subi dans un accrochage dans un rond point avec le camion de ma société. Cette dernière alors que j'étais engagé dans le rond point, donc devant elle, dit avoir été accroché au côté gauche de son véhicule avec l'arrière droit du camion alors qu'elle s'était engagée sur la voie de droite du rond point. Je n'ai rien ressenti, cette dernière ne m'a pas interpellé pour faire de constat alors qu'il s'en suivait un feu rouge et a continué son chemin de même pour moi. Je ne peux affirmer qu'il n'y a pas eu d'accrochage vu le poids du camion. Suite à sa plainte j'ai été convoqué au commissariat en février 2009, soit 3 mois plus tard. Mon employeur atteste n'avoir aucun dégât apparent sur sa remorque, il m'est impossible de faire expertiser les 2 véhicules pour être sûr d'être responsable du délit celle-ci ayant déjà fait les réparations.

J'ai rencontré un avocat de Cambrai pour connaître mes droits et mes recours, celui-ci m'a reçu à peine plus de 10 minutes qu'il m'a facturé 71.76€, n'ayant pas les moyens de payer la somme qu'il me demandait soit presque 800€ pour me représenter ce dernier m'a seulement conseillé d'être présent et de ne pas faire appel vu que je n'avais pas les moyens de me payer un avocat.

Le 10 avril 2009, je suis passé en correctionnel au tribunal de Grande Instance de Cambrai, j'ai été relaxé du délit de fuite dont elle m'accusait, j'ai néanmoins été accusé de mauvaise maîtrise du véhicule et condamné à payer la somme de 1343.30€ à titre de dommages-intérêts déduction devant être faite des sommes versées par son assurance et 300€ au titre de l'article 475-1CPP.

À ma sortie du tribunal, je me suis rendu directement aux services d'aides aux victimes d'infractions pénales afin d'y régler tout de suite les modalités prévues par l'échéancier avec l'accord de la victime et de son assurance, je me suis engagé à verser 30€ par mois. Comme convenu j'ai envoyé mon premier versement début juin.

Hors il y a 2 jours j ai reçu a mon domicile, un commandement aux fins de saisie vente remis par un clerc assermenté celui ci m ordonnant de payer sous huitaine a défaut de me voir saisir de mon véhicule.

J ai d une part l impression d avoir fait l objet d une supercherie dans cette accident, d autre part je me suis engagé a payer et aujourd hui 1 mois apres jour pour jour